# **DLA Relance**

Le Dispositif Local d'Accompagnement de la Sarthe – DLA72 - se mobilise auprès des associations employeuses et structures de l'ESS pour les accompagner dans cette période de reprise



Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'Économie sociale et solidaire (ESS), créatrices d'emploi, dans leur démarche de développement et de consolidation.

Depuis son lancement en 2004, le Centre d'Etude et d'Action Sociale (CEAS72) anime le DLA sur le département de la Sarthe. Plus de 400 associations en ont bénéficié.





# SECOURS ESS

Vous rencontrez des difficultés de trésorerie à court terme (moins de 3 mois), vous avez au maximum 3 salariés ?

Vous pouvez solliciter le Dispositif Secours ESS : une subvention de 5 000 € versée très rapidement couplé à un accompagnement dans le cadre du DLA pour vous accompagner

En savoir plus : Secours ESS



7 avenue René Laënnec 72000 Le Mans 02.43.76.51.83 - contact@ceas72.fr www.ceas72.fr









La crise du COVID19 a fortement impacté les associations et structures de l'ESS : arrêt des activités et des projets, report d'évènement, mise en chômage partiel, inquiétude sur le maintien des financements, perte de contact avec les bénéficiaires, ...



La reprise soulève de nouvelles interrogations : comment reprendre son activité et accueillir les usagers dans de bonnes conditions ? quels impacts économiques d'une reprise partielle ? comment adapter son organisation ? quelle communication interne et externe ? comment consolider les partenariats ? comment soutenir ses équipes ? quelles responsabilités pour le dirigeant ?...



Vous avez besoin d'une aide pour relancer votre activité et/ou trouver des solutions ?

## Selon vos besoins, le DLA relance propose :

- Un diagnostic flash pour faire le point sur la situation de la structure
- > La mise en relation avec des ressources adaptées
- > L'appui d'un prestataire spécialisé si besoin
- > Des accompagnements thématiques avec un expert du sujet :
  - ✓ Piloter le budget de son association
  - ✓ Communiquer avec ses usagers
  - ✓ Mobiliser ses ressources humaines
  - ✓ Approfondir sa transition numérique

## Qui peut en bénéficier

- Toutes les associations employeuses sarthoises quel que soit leur secteur (sport, culture, action sociale, alimentation, tourisme, insertion, handicap...)
- Les coopératives d'utilité sociale
- Les entreprises agréées ESUS

>> Le DLA est une démarche volontaire mais nécessite des structures dans le temps.

>> Le coût d'intervention du DLA est intégralement pris en charge par les pilotes et financeurs du dispositif

### Dispositif financé et piloté par :

Avec le cofinancement de :









# Les accompagnements thématiques proposés :



#### Piloter le budget de son association

Analyser l'impact économique et financier du COVID pour son association – Disposer des outils et indicateurs pour solliciter ses partenaires – Anticiper les difficultés et définir un plan d'action- *Juillet* 2020



#### **Communiquer avec ses usagers**

Garder et développer le lien avec ses usagers – Trouver de nouveaux clients – Faire connaître ce que l'on fait – *Juillet 2020* 



#### Mobiliser ses ressources humaines bénévoles - salariés après la période de crise

Améliorer la transmission d'information - Définir une nouvelle organisation du travail - Soutenir les salariés et bénévoles - Septembre 2020



#### Approfondir sa transition numérique

Tirer les leçons du confinement sur l'usage du numérique au sein de la structure - Définir une organisation numérique pour travailler, collaborer et communiquer en interne et en extern - Faciliter le travail à distance - Outiller son organisation - Septembre 2020

Ces appuis thématiques prennent la forme de 3 accompagnements de 6 structures maximum par thèmes. Ces accompagnements alterneront des temps collectifs et des temps individuels par un prestataire spécialisé du thème. Le contenu sera précisé au regard des problématiques des structures participantes.

Ces temps de travail pourront avoir lieu en présentiel ou à distance selon les conditions sanitaires et souhaits des bénéficiaires et des intervenants

# Vous êtes intéressé, comment participer ?

- 1. Complétez le formulaire en ligne <u>avant le 15 juin</u> : https://forms.gle/5y54rpi53ZZYNc6i6
- 2. La chargée de mission du CEAS72 prendra contact avec vous pour analyser votre besoin, recueillir les informations nécessaires, vous orienter éventuellement vers des ressources complémentaires et valider l'accompagnement
- 3. Une charte d'engagement sera signée entre vous, le CEAS72 et le prestataire
- 4. L'accompagnement débutera début juillet ou en septembre selon les thèmes

De nouvelles thématiques d'accompagnement pourront être proposées au regard des besoins exprimés par les bénéficiaires et partenaires du dispositif. N'hésitez pas à nous en faire part. Des accompagnements sectoriels et/ou territoriaux sont également possibles

<u>Pour en savoir plus :</u>
Claire DAVID, Chargée de mission DLA pour le CEAS72 : 02.43.76.51.83 - dla72@ceas72.fr